

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 24 MAI 2018

Date de convocation 17 mai
2018

Nombre de Membres en
exercice : 22

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille dix huit, le vingt-quatre mai à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à La Clayette, sur la convocation, en date du dix-sept mai deux mille dix huit, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE ; M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

Mme Marie-Christine BIGNON donne pouvoir à Jean-Marc NESME

M. Louis PONCET donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE

M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à André MAMESSIER

ABSENTS OU EXCUSES

Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Daniel LAROCHE, M. Pierre MATHIEU ; M. Louis PONCET,

Validation du contrat territoire 2018-2020 avec le Conseil Régional -

2018-20

Rapporteur: Jean-Marc NESME

PJ : Projet de contrat de territoire du Pays Charolais Brionnais 20182020 et ses annexes

Les éléments du cadre général de contractualisation avec le Conseil Régional ont été rappelés :

- Un contrat d'une durée de 3 ans
- Une stratégie avec un fil conducteur : l'attractivité
- Une enveloppe de crédits territoriaux dédiés de 2 523 240€ dont une bonification de 500K€ liée à l'armature urbaine régionale (Paray)
- Une priorité sur l'armature urbaine du SCoT
- Une sélection de projets structurants qui doivent répondre aux critères d'écoconditionnalité régionaux
- 60% minimum de l'enveloppe pré-fléchée sur des projets identifiés à la signature du contrat : ces projets devront obligatoirement se réaliser entre 2018 et 2020, sinon les crédits réservés seront perdus. Possibilité de pré-flécher plus de 60% des crédits
- Pour les projets qui ne sont pas encore mûrs pour être pré-fléchés, des fiches actions qui précisent le type de projets qui pourront être éligibles pendant la durée du contrat

Le graphe d'orientations stratégiques a été validé lors des deux réunions de bureau précédentes, articulé autour des 3 grandes finalités d'une politique d'accueil et d'attractivité :

- **VENIR : Redonner une attractivité au Charolais-Brionnais fondée sur la ruralité moderne**

- Améliorer l'image du Charolais Brionnais en interne et en externe
- Faciliter l'installation des familles et porteurs de projets

- **VIVRE : Devenir un « Smart Territoire » en proposant des conditions de vie adaptées aux besoins des nouvelles populations**

- Créer des services à la population adaptés aux nouvelles attentes des habitants
- Faire du sport et de la culture des leviers d'attractivité et de cohésion sociale
- Développer les politiques de l'habitat et renforcer l'attractivité résidentielle des villes et bourgs centres
- Développer les usages du numérique dans tous les domaines

- **TRAVAILLER : Créer des conditions favorables au développement de l'emploi**

- Moderniser et promouvoir les infrastructures économiques
- Mettre en œuvre la démarche de GPECT

- Impulser et accompagner la mise en œuvre de stratégies liées à la transition énergétique pour en faire un axe de développement économique

Les objectifs partagés entre la Région et le Pays pour la durée du contrat sont les suivants :

1. Redonner une attractivité au Charolais Brionnais

Le Pays a impulsé en 2010 une démarche de marketing territorial. Depuis, il pilote une démarche d'accueil et d'attractivité en s'appuyant sur son réseau local mais aussi sur les actions conduites à l'échelle régionale. Le Pays expérimente la constitution d'un réseau d'ambassadeurs de territoire : chefs d'entreprise, élus, acteurs associatifs... qui contribue à l'accueil de porteurs de projets. Territoire de frange en Bourgogne Franche-Comté, le Pays souhaite également renforcer des alliances avec des agglomérations qui rencontrent les mêmes problématiques d'attractivité et des caractéristiques économiques proches, en particulier Moulins et la communauté Creusot Montceau.

En outre, suite à des initiatives engagées avec la métropole de Lyon et la CCI, la conclusion d'un contrat de réciprocité est en réflexion.

Le contrat pourra accompagner les actions qui contribuent à améliorer l'image du Charolais Brionnais et à faciliter l'installation des familles et porteurs de projet :

- Organisation de sessions d'accueil : des professionnels de santé, mais aussi de familles ou d'entrepreneurs
- Création de nouveaux supports de communication « accueil » et de promotion à l'échelle du territoire (guide du nouvel habitant numérique, refonte du site « Bienvenue »)

2. Proposer des conditions de vie adaptées aux besoins des nouvelles populations

La capacité d'un territoire à être attractif et accueillant repose sur un certain nombre d'aménités : des logements adaptés au parcours de vie des habitants et des services de base sont un minimum. Mais la qualité de vie au sens large est un élément différenciant dans les choix d'installation des familles : offre culturelle, sportive et de loisirs, qualité des espaces publics dans les villes et bourgs, vie sociale, qualité environnementale, etc.

C'est pourquoi le contrat accompagnera de manière opérationnelle les actions suivantes :

- L'aménagement d'espaces publics qualitatifs et durables, cohérent avec le projet global d'attractivité et de renforcement des fonctions de centralité du pôle (services, attractivité commerciale...), favorisant la limitation de l'imperméabilisation des sols, la réintroduction de la « nature en ville » la limitation de la place de la voiture et le développement de l'intermodalité, dans des villes et bourgs identifiés dans l'armature urbaine du SCoT (Bourbon Lancy, Charolles, Digoin, Chauffailles, La Clayette, Gueugnon, Paray-le-Monial, Marcigny, Toulon-sur-Aroux, Issy l'Evêque).
- Les opérations de création et de modernisation de services et d'équipements de loisirs pour conforter le maillage existant dans les polarités : pôles de loisirs, piscines, médiathèques, services enfance et jeunesse (écoles, péri-scolaire et loisirs)

3. Créer les conditions favorables au développement de l'emploi

Outre la nécessité d'engager une action collective autour de l'emploi et de l'attractivité économique, la démarche d'intelligence territoriale et la stratégie de développement des infrastructures économiques (parcs d'activité, et friches industrielles) accompagnées par la convention territoriale 2015-2018 et réalisées en 2016 par le PETR ont fait ressortir la nécessité d'améliorer qualitativement les parcs d'activité existants et de reconverter certaines friches industrielles pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises. Ces réflexions stratégiques ont également rappelé la place primordiale en termes d'image et d'économie de l'élevage Charolais. Aussi, le contrat accompagnera :

- Les aménagements qualitatifs des parcs d'activité économiques : qualité paysagère, circulations douces, ...
- La reconversion de friches industrielles
- La modernisation et l'extension de la halle de Charolles
- La création de services aux entreprises sur les parcs d'activité existants et les sites industriels en reconversion : espaces de coworking.

Cette stratégie se décline en un programme d'action (cf. le tableau pluriannuel de programmation figurant en annexe 2) incluant une liste de projets détaillés dans les fiches projet figurant en annexes 3 et des fiches actions présentant des typologies de projets qui pourront être soutenus en cours de période (cf. annexe 4).

La maquette financière du contrat figure en annexe 1 et se répartit de la façon suivante :

- Modalité 1 : crédits régionaux programmés (11 fiches projets) : 1 998 000€
- Modalité 2 : crédits pour actions envisagées (5 fiches actions) : 485 000€

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Valide le projet de contrat de territoire du Pays Charolais-Brionnais 2018-2020
- Autorise le Président à finaliser les négociations avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et à apporter quelques ajustements qui seraient demandés par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
- Autorise le Président à signer le contrat et ses avenants avec Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

Fait à Paray le Monial, le 28 mai 2018

Le Président,
Jean-Marc NESME

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 31/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/05/2018

Pour copie conforme



- Le 24/05/2018

Jean-Marc NESME, PRESIDENT

PETR DU PAYS CHAROLAIS BRIONN

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 24 MAI 2018

Date de convocation 17 mai
2018

Nombre de Membres en
exercice : 22

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille dix huit, le vingt-quatre mai à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à La Clayette, sur la convocation, en date du dix-sept mai deux mille dix huit, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE ; M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

Mme Marie-Christine BIGNON donne pouvoir à Jean-Marc NESME

M. Louis PONCET donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE

M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à André MAMESSIER

ABSENTS OU EXCUSES

Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Daniel LAROCHE, M. Pierre MATHIEU ; M. Louis PONCET,

Relevé de décisions du Bureau du 12 avril 2018

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Il est proposé au Bureau d'approuver le relevé de décisions de la réunion de Bureau du 12 avril 2018.

**Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :
Approuve le relevé de décisions de la réunion de Bureau du 12 avril 2018**

Fait à Paray le Monial, le 28 mai 2018

Le Président,
Jean-Marc NESME

2018-21

Pour copie conforme

- Le 24/05/2018

Jean-Marc NESME, PRESIDENT

PETR DU PAYS CHAROLAIS BRIONN



Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 24 MAI 2018

Date de convocation 17 mai
2018

Nombre de Membres en
exercice : 22

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

2018-22

L'an deux mille dix huit, le vingt-quatre mai à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à La Clayette, sur la convocation, en date du dix-sept mai deux mille dix huit, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE ; M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

Mme Marie-Christine BIGNON donne pouvoir à Jean-Marc NESME

M. Louis PONCET donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE

M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à André MAMESSIER

ABSENTS OU EXCUSES

Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Daniel LAROCHE, M. Pierre MATHIEU ; M. Louis PONCET,

Appel à projet plan de paysage

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Le Pays avait déposé un dossier de candidature à l'appel à projet Plan de paysage du Ministère de l'écologie en 2015, pour accompagner et financer les actions de sensibilisation autour de la charte architecturale et paysagère et la candidature UNESCO. Cette candidature n'avait pas été retenue alors du fait d'un grand nombre de territoires concurrents et du manque de maturité du dossier du Charolais Brionnais.

Aujourd'hui, avec l'inscription sur la liste indicative des biens nationaux auprès de l'UNESCO, le PETR est en capacité de déposer un dossier de candidature solide à cet appel à projet, pour accompagner financièrement et méthodologiquement l'élaboration du dossier UNESCO sur le périmètre, mais aussi les actions de préservation et de valorisation des paysages que les CC souhaiteront inscrire dans leurs PLUI.

Le plan de paysage est un outil pratique et méthodologique qui vise à :

- élaborer un projet de territoire de qualité à partir d'objectifs de qualité paysagère partagés

- valoriser au niveau national les paysages retenus à l'appel à projet

- apporter un financement à hauteur de 30 000€ versé sur 2 exercices budgétaires

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 29 juin dernier délai.

Si la candidature du Pays Charolais Brionnais était retenue à cet appel à projet, cela permettrait d'apporter un financement aux dépenses liées au dossier de candidature UNESCO (salaires Dominique Fayard, missions Gérard Collin et Jacques Sgard + communication sur le projet). De plus, comme la candidature UNESCO repose sur un paysage culturel évolutif vivant, l'avis du Ministère de la transition écologique et des solidarités sera requis lorsque la France souhaitera présenter le dossier auprès de l'UNESCO, même si le dossier est suivi par le Ministère de la Culture.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Président à répondre à cet appel à projet et à effectuer toutes démarches nécessaires.

**Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :
Autorise le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet
plan de paysage, à faire toutes démarches nécessaires et à signer tous
documents liés.**

Fait à Paray le Monial, le 28 mai 2018

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 31/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/05/2018

Pour copie conforme

- Le 24/05/2018

Jean-Marc NESME, PRESIDENT

PETR DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS



Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 24 MAI 2018

Date de convocation 17 mai
2018

Nombre de Membres en
exercice : 22

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille dix huit, le vingt-quatre mai à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à La Clayette, sur la convocation, en date du dix-sept mai deux mille dix huit, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérard GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE ; M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

Mme Marie-Christine BIGNON donne pouvoir à Jean-Marc NESME

M. Louis PONCET donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE

M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à André MAMESSIER

ABSENTS OU EXCUSES

Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Daniel LAROCHE, M. Pierre MATHIEU ; M. Louis PONCET,

Fin de la convention de mise à disposition de personnel par le Grand Charolais pour le service ADS

2018-23

Rapporteur: Dominique LOTTE

Par décision du 21 juin 2017, le Bureau avait autorisé le Président à signer une convention avec Le Grand Charolais pour une mise à disposition d'un agent pour le service d'urbanisme. Cette convention prendra fin au 30 juin 2018.

Afin de faire face au remplacement d'un agent en congé maternité puis parental dans ce service, le PETR avait recruté en CDD en poste mutualisé avec la communauté de communes de Charlieu Belmont, un agent à temps partiel (40%).

L'agent mis à disposition par Le Grand Charolais souhaite réintégrer à temps plein sa collectivité. De plus, l'agent recruté à temps partiel en remplacement donne entièrement satisfaction.

C'est pourquoi il est proposé au Bureau :

- de ne pas renouveler la convention de mise à disposition de personnel avec La Grand Charolais
- de proposer au comité syndical de modifier le tableau des effectifs en ouvrant un poste d'instructeur à 80% en CDD de 2 ans

**Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :
Décide de ne pas renouveler la convention de mise à disposition de personnel
par le Grand Charolais après le 30 juin 2018**

Fait à Paray le Monial, le 28 mai 2018

Le Président,
Jean-Marc NESME

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 31/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/05/2018

Pour copie conforme

- Le 24/05/2018

Jean-Marc NESME, PRESIDENT

PETR DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS



Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 24 MAI 2018

Date de convocation 17 mai
2018

Nombre de Membres en
exercice : 22

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille dix huit, le vingt-quatre mai à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à La Clayette, sur la convocation, en date du dix-sept mai deux mille dix huit, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE ; M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

POUVOIRS :

Mme Marie-Christine BIGNON donne pouvoir à Jean-Marc NESME

M. Louis PONCET donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE

M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à André MAMESSIER

ABSENTS OU EXCUSES

Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Daniel LAROCHE, M. Pierre MATHIEU ; M. Louis PONCET,

**Prise en charge des frais d'hébergement des agents en représentation
du PETR dans les métropoles françaises**

2018-24

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Lors de leurs déplacements, les frais des agents sont pris en charge selon le barème des frais de déplacement de la fonction publique territoriale.

Ce barème ne permet pas de prendre en charge la totalité des frais d'hôtel lorsque les agents sont en déplacement dans de grandes métropoles.

Or le PETR organise des stands de promotion du territoire à Lyon, pour lesquels les agents sont en représentation de la collectivité et du territoire, qui nécessitent des nuitées.

Aussi, compte tenu de l'organisation prochaine d'un stand sur 2 jours au Salon des Entrepreneurs de Lyon, il est proposé au Bureau que, dans le cas de tenue de stands par des agents pour le compte de la collectivité, les frais d'hôtels soient réglés directement par le PETR aux hébergeurs, ou lorsque cela n'est pas possible, en remboursant à frais réels le coût de la nuitée (hôtel et petit déjeuner) aux agents concernés.

**Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :
Décide que, dans le cas de tenue de stands ou de représentation du PETR du Pays Charolais Brionnais par des agents pour le compte de la collectivité, les frais d'hôtels soient réglés directement par le PETR aux hébergeurs, ou lorsque cela n'est pas possible, en remboursant à frais réels le coût de la nuitée (hôtel et petit déjeuner) aux agents concernés.**

Fait à Paray le Monial, le 28 mai 2018

Le Président,
Jean-Marc NESME

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 31/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/05/2018

Pour copie conforme

- Le 24/05/2018

Jean-Marc NESME, PRESIDENT

PETR DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS



Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

L'an deux mille dix huit, le vingt-quatre mai à quatorze heures trente, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis à La Clayette, sur la convocation, en date du dix-sept mai deux mille dix huit, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

Département de Saône et Loire

ETAIENT PRESENTS:

M. André ACCARY, M. Pierre BERTHIER, M. Georges BORDAT, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE ; M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Guy RAYMOND, M. Georges ROUSSELET.

Arrondissement de Charolles

POUVOIRS :

Mme Marie-Christine BIGNON donne pouvoir à Jean-Marc NESME
M. Louis PONCET donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE
M. Pierre MATHIEU donne pouvoir à André MAMESSIER

Séance du 24 mai 2018

Date de convocation : 17 mai 2018
Nombre de Membres en exercice : 22
Nombre de Présents : 17
Nombre de Pouvoirs : 3
Nombre de votants : 20

ABSENTS OU EXCUSES

Mme Marie-Christine BIGNON, M. Arnaud DURIX, M. Daniel LAROCHE, M. Pierre MATHIEU ; M. Louis PONCET,

**Lancement d'une étude de positionnement stratégique des espaces
de coworking : demandes de subventions**

2018-25

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Monsieur NESME rappelle que le contrat de ruralité et le contrat de territoire prévoient le déploiement d'espaces de coworking sur le territoire Charolais Brionnais et que plusieurs projets ont été identifiés : à Baudemont, à Charolles, à Gueugnon, à Bourbon Lancy.

Ces projets font partie de l'offre d'attractivité des territoires.

Madame BIGNON avait témoigné au Bureau d'avril de la pertinence de développer de tels outils pour accueillir les télétravailleurs et entrepreneurs « nomades ». Une délégation d'élus et d'agents de communes, intercommunalités et de la CCI ont pu le constater lors du déplacement organisé à l'espace La Cordée de Lamure d'Azergues.

Aussi, il est proposé de lancer une consultation pour étude de positionnement stratégique et d'animation des différents espaces envisagés sur le Pays, dont le coût est estimé à 40 000€, et d'autoriser le Président à solliciter des subventions pour conduire cette étude auprès de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le contrat de ruralité, et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :
Autorise le Président à lancer une consultation pour cette étude
Autorise le Président à solliciter des subventions de l'Etat, de la Région et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Fait à Paray le Monial, le 28 mai 2018

Le Président,
Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/07/2018

Pour copie conforme

- Le 24/05/2018
Jean-Marc NESME, PRESIDENT
PETR DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

